



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi 25 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE - Jacques DECHENAU – Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET – Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN – Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS – Sébastien GRIVEL – Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD – Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Yasmine GONAY à François FASCIAUX
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Cécilia DI DOMENICO à Karine REGOBIS
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Procurations :	04
Votants :	29

Le Quorum est atteint

Délibération n°2024/18 **Vote du Compte de Gestion – Exercice 2023**

Envoyé en Préfecture le
Publié le

Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Objet : Vote du Compte de Gestion – Exercice 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion 2023 a été établi par Madame la responsable du service de gestion comptable de Vif à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif 2023 de la commune et n'appelle aucune observation ou réserve.

Considérant la concordance entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion de Madame la responsable du service de gestion comptable de Vif, il est proposé au conseil municipal de valider le compte de gestion 2023 de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-12 précisant d'une part que le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif et d'autre part que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-31, L.2313-1 et suivants et R.2313-1 et suivants relatifs au formalisme des documents budgétaires ;

Vu le décret 2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales et établissements publics locaux ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget communal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 portant approbation du Budget Primitif concernant l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2023 portant modification n°1 du Budget Primitif concernant l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2023 portant modification n°2 du Budget Primitif concernant l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2023 portant modification n°3 du Budget Primitif concernant l'exercice 2023 ;

Vu le Compte de Gestion 2023 du Budget Principal établi par le comptable public ;

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales et Police Municipale » en date du 11 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide par 21 pour et 8 contre** (Mme MAURINAUX, M. GIRAUD, M. SANTARELLI, Mme GALBRUN et Madame SCHAMBEL : pouvoir à Mme MAURINAUX, M. CARASSIO, Mme CHALVIN, Mme GRANGÉ),

- **DE VISER ET CERTIFIER CONFORME** le compte de gestion 2023 du budget principal de la commune transmis par Madame la responsable du service de gestion comptable de Vif.

ANNEXE(S) :

Compte de gestion relatif à l'exercice 2023

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Cécilia BOURGIN

Guy GENET

RESULTAT DU VOTE :

21 pour

8 contre